



## Compagne et curatelle renforce

-----  
Par Junke974

Bonjour

Ma compagne est actuellement sous curatelle renforcé depuis 2 an

Elle est censé touché l'AAH à 100% depuis 2 an mais il y a un problème avec ca  
Elle touchais pendant la 1ere année 50 euros par semaine pour ses dépenses qu'elle pouvait utiliser comme elle le  
voulais mais depuis 1 an soit juillet dernier elle ne touche plus d'argent de son AAH

J'aimerais savoir si c'est normal et si il y aurait un moyen pour "forcer" la main à la curatelle pour qu'elle touche l'argent  
qui lui est du

Et si en tant que son compagnon je peux y faire quelque demander une sorte de justificatif venant de la curatelle pour  
savoir où l'argent de son AAH part et si le surplus est bien mis sur un compte à son nom qu'elle pourra accéder à la fin  
de sa curatelle soit en 2027

Je ne trouve pas ça normal de laisser une personne "faible et vulnérable" sans aucun argent à sa disposition

Elle a aussi rencontré sa curatelle une seule fois en 2 an ce que je ne comprend pas non plus

Merci de vos reponse

Cordialement

Axel

-----  
Par Isadore

Bonjour

En tant que compagnon, vous n'avez aucun droit concernant les finances de votre compagne, sauf si celle-ci demande  
au juge de vous donner un droit d'accès à ses comptes.

Votre compagne peut demander des explications à son curateur, et elle peut avoir accès aux comptes.

L'AAH n'est pas élevée. Sauf si votre compagne n'a aucune charge (loyer, eau, mutuelle...), ce qui est rare, il est tout  
simplement possible qu'elle n'ait pas assez de revenus pour pouvoir avoir "de l'argent de poche".

C'est donc à votre compagne, si elle le souhaite, d'en parler avec son curateur.

Tout l'argent de votre compagne qui n'aura pas été dépensé lui sera bien sûr remis à la fin de sa curatelle. Elle sera par  
ailleurs libre de faire examiner les comptes de sa curatelle à la personne de son choix et réclamer si elle constate des  
manquements. Les comptes font l'objet d'un contrôle annuel par la justice.